

COMMISSION CENTRALE BEACH

PROCES-VERBAL N°2 DU 28 SEPTEMBRE 2013

SAISON 2013/2014

Présents :

Karim KHEMIRI-LEVY, Président de la CCB
Pierre BASSET, Maël DE KERGRET, Guy DI GIANTOMMASO, François FOCARD, Thierry GLOWACZ, Dominique REY, Virginie SARPAUX, François WINOGRAD

Invité :

Marco LOPETRONE, Société Beach Team

Assiste :

Patrice MARQUET

Excusés :

Zélie AMARD, Pascal CHARAUD, Fabrice CHARCHAUDE, Francis DRUENNE, Yves LABROUSSE

Ordre du jour :

- Points sur les organisations de la saison écoulée (accompagnement, suivi des compétitions)
- Haut Niveau, points de situation (présentation par Guy DI GIANTOMMASO)
- Point en vue de la réunion bilan des organisations

Ouverture de la réunion à 11h00.

Karim LEVY ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Il précise qu'en début d'après-midi, M. FOCARD interviendra sur la volonté politique de mettre en place des actions d'envergure et en particulier d'axer le développement évènementiel du Beach Volley autour de la notion du développement durable. À cet effet, Marco LOPETRONE de la Société Beach team, présentera ses travaux.

Cette orientation aura probablement pour incidence de décaler la réunion « bilan » des organisations d'une à deux semaines. La décision sera arrêtée à l'issue de la rencontre avec le Président de la FFVB le mercredi 02 Octobre prochain.

Est rappelé également la date nouvelle de la prochaine Assemblée Générale fédérale en Février, et la possibilité qui est offerte à la CCB de proposer des aménagements règlementaires.

1. POINTS SUR LES ORGANISATIONS DE LA SAISON ECOULEE

Karim LEVY constate que, globalement, les retours sur la saison écoulée à l'issue des modifications mises en place, sont, tant du côté des organisateurs que des joueurs, plutôt favorables.

Patrice MARQUET présente l'ensemble des documents reprenant les principales données liées à la pratique et aux organisations, relevant particulièrement la hausse de 30 % du nombre de licenciés Beach Volley.

Le nombre de licences Beach Volley important de la Côte d'Azur est relevé par les membres de la Commission et note l'aspect promotionnel mis en place par la ligue régionale pour arriver à ce résultat.

Un débat se poursuit sur la nouvelle tarification de la licence Beach Volley et son impact sur les clubs exclusivement Beach Volley. Les questions sont soulevées sur :

- la mise en place de bassins de pratique comme réponse, mais quid des clubs Beach Volley non concernés par un projet de ce type ?
- les aménagements de la Règlementation Générale qui en découlent, en particulier sur la question des mutations.

Plus tard, sont reprises les conditions générales d'accompagnement des différents événements avec la régie fédérale. L'accent est porté sur le renforcement de l'uniformisation des visuels et l'identification commune des événements grâce au complément logistique apporté cette saison. Le manque d'investissement sur la communication fédérale est regretté.

Karim LEVY note le travail remarquable des stagiaires cette année.

L'instauration du poste de superviseur sur les compétitions à l'instar des compétitions internationales fût un plus indéniable, note Karim LEVY, lequel remercie ceux de la Commission qui ont pu œuvrer dans ce sens.

Malgré sa mise en place rapide et donc imparfaite faute de temps de préparation pour recruter et former suffisamment de candidats, le message de l'intérêt du rôle du superviseur est passé.

Vision extérieure et expérimentée, le superviseur est plus voulu comme une aide à l'organisation locale qu'un évaluateur à posteriori.

Par l'amélioration de la procédure de recrutement et une mise en place plus précoce, le superviseur devra être investi plutôt dans le suivi des organisations.

Virginie SARPAUX et Pierre BASSET notent également le bon sens de l'évolution des organisations pour l'accueil des joueurs, tant de par l'hébergement des quarts de finalistes que par l'augmentation des primes de jeux.

Au demeurant, il reste encore des disparités entre les organisations et la communication des informations sur chaque tournoi qui sont sujettes à trop de changements.

L'idéal serait de sortir les tableaux de compétitions une semaine avant chaque tournoi afin que les joueurs puissent s'organiser, notamment quand il y a des qualifications le vendredi.

Par ailleurs, Virginie SARPAUX tient à faire ressortir deux points :

- L'attribution de la Wild Card féminine au Championnat de France à St Jean de Monts à une joueuse qui n'a fait aucun tournoi au préalable
- La présence d'une paire d'origine étrangère également au Championnat de France

Guy DI GIANTOMMASO appuie également cette dernière remarque arguant du fait qu'il s'agit du Championnat de France qui devrait être réservé aux équipes de nationalité française.

Concernant la Wild Card, il a été rappelé qu'il s'agissait d'une demande de l'organisation locale, et que le principe même de la Wild Card est fait pour ce type demande.

Concernant la présence de la paire d'origine tchèque, elles ont bénéficié de la Réglementation fédérale qui autorise les joueurs de ce profil à participer en tant que licence « AFR ».

2. HAUT-NIVEAU

Guy DI GIANTOMMASO reprend les actions menées par la DTN en deux temps : les jeunes puis les seniors.

Concernant les jeunes, la priorité était d'être en capacité de performer de nouveau sur les compétitions internationales, avec comme priorité, la qualification pour les finales continentales JOJ.

« Rêve de Champion » n'étant plus adapté à ces contraintes de performance, le modèle d'une sélection commune avec la filière « Volley-Ball » est présenté.

Présenté comme un complément à la formation du joueur, les jeunes potentiels dans les Pôles France devront pratiquer le Beach Volley.

Pour les féminines, à l'IFVB, les jeunes joueuses font du Beach Volley une fois par semaine, pour le CNVB, les joueurs font du Beach Volley une semaine par mois.

3 mois avant chaque échéance internationale, une commission de sélection détermine les collectifs retenus. Une fois cette sélection effectuée, les joueurs ne s'entraînent que pour la discipline dans laquelle ils ont été sélectionnés.

Karim LEVY note l'avancée importante que revêt cette modification des programmes d'encadrement et de sélection des joueurs à profil Haut-Niveau.

Deux questions soulevées par la CCB :

- le côté obligatoire de la sélection, un joueur a-t-il le choix ?
- l'étendue de ce modèle aux structures de la filière (Pôles).

La mise en place d'un Interpôle « Beach » est à étudier.

Est regretté l'absence des représentants DT sur les finales nationales.

Il est précisé le besoin de clarifier les catégories d'âges des compétitions nationales jeunes.

Il est retenu les propositions suivantes, pour la saison 2013/2014 :

- Beach Volleyades (U16), 15 ans et moins, sont concernés les jeunes nés en 1999 et 2000.
- Championnat de France :
 - Minime (U16), 15 ans et moins, sont concernées les jeunes nés en 1999 et 2000.
 - Cadet (U18), 17 ans et moins, sont concernées les jeunes nés en 1997 et 1998.
 - Junior (U20), 19 ans et moins, sont concernées les jeunes nés en 1995 et 1996.

Pour les seniors, le manager du Haut-Niveau reprend l'historique de la mise en place des équipes seniors.

Avec les modifications règlementaires de la FIVB en terme de points et de classement, les résultats sont jugés corrects sans pour autant être satisfaisants.

Actuellement, 3 joueuses (M. ADELIN, L. LONGUET, V. BONACOSSO) et 2 joueurs (E. ROWLANDSON, JB. DAGUERRE) sont en contrat avec la FFVB.

Andy CES arrête sa carrière à la fin de la saison. Deux joueurs ont été testés courant de l'été, l'un complet et l'autre plutôt bloqueur.

JB. DAGUERRE sera associé avec Y. SALVETTI le temps de trouver un autre bloqueur.

Tant en féminin qu'en masculin, pour atteindre les objectifs annoncés, des renforts au profil Haut-Niveau sont attendus ainsi que des moyens.

Guy DI GIANTOMMASO rappelle l'engagement de la FFVB aux compétitions « Virtual Zone », concept très intéressant en terme de points et de facilité d'organisation et demande à la CCB de travailler à la tenue d'un tournoi d'ici la fin de l'année.

3. POINT EN VUE DE LA REUNION BILAN DES ORGANISATIONS

Karim LEVY rappelle la rencontre entre le Président de la FFVB et le Président de la FIVB, dont en est ressorti le soutien de la FIVB au souhait de la FFVB d'organiser des événements internationaux.

La France s'est portée candidate à l'organisation d'un Tournoi Open FIVB (trois pistes d'études) dès 2014, en plus de l'organisation de deux tournois Satellite et de la candidature pour l'accueil des finales continentales des JOJ.

Arrivée de M. FOCARD et M. LOPETRONE.

Présentation de M. FOCARD du souhait politique de la FFVB de redonner du crédit à la FFVB, tant auprès du Ministère Jeunesse et Sport que de la FIVB.

Par rapport au Ministère et dans le cadre de la convention qui le lie à la FFVB, deux actions d'envergure vont être développées. L'une avec comme axe le Sport Santé et plutôt orientée vers le Volley Indoor, l'autre spécifique « développement durable » et portée sur le Beach Volley.

François FOCARD annonce le souhait de mettre en place très rapidement des organisations qui répondent à ce positionnement, et demande à la Commission Centrale Beach d'en étudier la déclinaison et la pertinence en terme de label.

Dans ce sens et en soutien à cette volonté, il présente M. LOPETRONE de la Société Beach Team qui depuis quelques années développe et promeut des actions dans ce sens.

M. LOPETRONE, qui vient de rencontrer la FFVB avec la perspective d'être chargé de mission sur le développement des organisations Beach Volley et l'habillage marketing du produit « Beach Volley », présente son parcours et ses principales opérations, puis dresse un constat des points forts et des points faibles du Beach Volley fédéral et propose des pistes de développement pour les organisations.

Il expose les avantages à mettre en place un processus d'organisation respectant les valeurs liées au développement durable, accompagné d'animations grand public sur chaque événement et relève les bénéfices que peuvent en retirer les organisations locales.

Il insiste sur la simplicité des actions à mener par les porteurs de projets (charte, développement de partenariats locaux ...) mais aussi, pour être crédible et garant des valeurs liées à la notion de développement durable, sur le respect de l'ensemble du processus.

Une discussion s'en suit. La Commission Centrale adhère au principe lié au développement durable comme grille de lecture des futurs cahiers des charges. Restent des points à préciser :

- coût pour les organisateurs et promoteurs locaux
- positionnement du prestataire extérieur (promoteur national, agence de communication, partenaire, prestataire)
- et plus généralement, pourquoi ne pas ouvrir ce principe à l'ensemble des organisations « Volley-Ball de Plage » (tournois 3 x 3, 4 x 4, etc ...).

Monsieur FOCARD précise qu'en cas de suite favorable, le Directeur Général Adjoint travaillera très rapidement sur la déclinaison du projet avec le Secteur Beach et la Commission afin de présenter aux organisateurs un projet le plus abouti possible.

Fin des travaux à 17h30.

Le Président de la CCB
Karim KHEMIRI-LEVY

Le Secrétaire de Séance